

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2021

---

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contribuable français ne devrait avoir à prendre en charge la réinsertion d'un terroriste qui attente à la vie de ses compatriotes.